



CEP Saint-Joseph



AHS



# Rapport d'activité 2017

Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté



<b>2 RUE SAINT JOSEPH</b> <b>70700 FRASNE-LE-CHATEAU</b> <b>TEL : 03.84.32.48.00</b> <b>FAX : 03.84.32.48.04</b> <a href="mailto:cep@ahs-fc.fr">cep@ahs-fc.fr</a>	<b>DIRECTEUR :</b>  <b>M. FRANCK STORTI</b>
---	---

## CEP ST JOSEPH

### I. PRÉSENTATION

<b>CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE</b>		Centre Educatif et Professionnel
<b>DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)</b>		Arrêté du 27/12/2016 modifié par arrêté du 06/02/2017(Renouvellement) Arrêté du 26/01/2018
<b>AGREMENT OU HABILITATION</b>	<b>DATE DERNIER AGREMENT</b>	Habilitation Département de Haute-Saône (ASE) : notification du 27/12/2016 (renouvellement) modifié par arrêté du 06/02/2017 Arrêté du 26/01/2018 Habilitation justice : notification DTPJJ du 20/06/2013
	<b>CAPACITE TOTALE</b>	Internat : 33 autorisés et installés Accueil de jour : 25 autorisés, 10 installés en 2017 Service de suite : 10 autorisés et installés Interventions soutenues à domicile : 35 autorisées, 0 installée en 2017.
	<b>MODALITE D'ACCUEIL</b>	Accueil permanent et séquentiel Accueil d'urgence ASE et PJJ
	<b>MODE DE FONCTIONNEMENT</b>	Internat – accueil de jour – service de suite et placements à domicile – intervention à domicile
	<b>CATEGORIE DE BENEFICIAIRES</b>	Jeunes de 11 à 20 ans : habilitation PJJ (1) Jeunes de 12 à 21 ans : habilitation Conseil Départemental de Haute-Saône (2)

1) Au titre de l'habilitation PJJ, l'établissement peut recevoir des jeunes confiés au titre des articles 375 à 375-8 du code civil et des jeunes placés au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

(2) Au titre de l'habilitation du Conseil Départemental, l'établissement est habilité à recevoir des jeunes sur décision du service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

### II. ACTIVITÉ

#### II.1. ACTIVITE QUANTITATIVE :

##### II.1.a. Nombre de journées :

NOMBRE DE JOURNEES	SAJ		INTERNAT		SUITE/PEAD		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité installée	10	10	33	33	10	10	53	53
Nbre de jours d'ouverture	194	191	366	365	366	365	-	-
Journées prévisionnelles AHS-FC (BE)	1 278	1 133	10 841	10 780	530	736	12 649	12 649
Journées réalisées	1 140	1 046	10 906	11 120	758	936	12 804	13 102
Taux d'occupation (capacité)	88.14%	82.14%	90.29%	92.32%	62.13%	76.93%	87,75 %	90,14 %

NB : Données exprimées en « équivalent journées internat » : 1 j. internat = 0,66 j SAJ = 0,33 j S. Suite.

- ✓ La majorité des demandes concrétisées :

Le CEP a réalisé un excédent d'activité de 453 journées. 90 demandes d'admission ont été transmises à l'établissement (95 en 2016). La majorité des demandes ont été acceptées (53/90). Parmi les refus, 59% font suite à annulation ou absence de réponse du prescripteur, 5% correspondent à une réponse négative du CEP au regard des situations (jeune dans le refus du placement par exemple).

- ✓ Un excédent d'activité réalisé en internat :

Afin de répondre aux sollicitations des services gardiens, l'internat a réalisé un excédent d'activité de 340 journées.

Comme en 2016, l'accueil du public MNA représente plus de 35% des admissions (12 jeunes). 6 MNA ont été orientés par l'ASE 25, 5 par l'ASE 70 et 1 par l'ASE 75.

Il est à noter une augmentation de plus de 30% des admissions dans le cadre d'un « accueil immédiat » (Permanence Educative Auprès du Tribunal ou PEAT, accueils d'urgence ASE 70). 12 jeunes ont été accueillis en urgence. 10 mineurs ont pu bénéficier d'une poursuite de leur prise en charge au CEP et 2 mineurs ont été mis à l'abri dans l'attente d'une place en CER.

- ✓ Une activité déficitaire pour le SAJ :

Comme en 2016, le taux d'occupation du SAJ est supérieur à 80% mais il baisse. Nous constatons un déficit de 87 journées équivalent internat en raison d'une diminution des demandes d'admission.

Nous attirons l'attention de nos autorités de contrôle et de tarification sur la situation très préoccupante de la fin d'exercice du SAJ (cf. § II.1.c.). En effet, il nous paraît indispensable de veiller au maintien de l'activité de ce service afin de répondre aux objectifs du CPOM 2018-2021 du CEP qui prévoit une augmentation de 15 places au SAJ sur trois ans.

- ✓ Un excédent d'activité pour le service de suite/PEAD :

Le service de suite/PEAD a réalisé un excédent d'activité de 200 journées (équivalent internat). 8/10 jeunes en moyenne ont fréquenté le service sur l'année ce qui correspond à un taux d'occupation de 76.91%. Les 10 demandes qui ont été adressées ont abouti.

18 jeunes ont fréquenté ce service cette année (15 en 2016). 12 dans le cadre d'une prestation « suite » et 6 d'une prestation « PEAD » (comme en 2016). L'activité PEAD est restée stable malgré une augmentation du nombre des sorties durant le dernier trimestre.

### **Le suivi des absences :**

HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE)	SAJ		INTERNAT		SUITE/PEAD		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Hospitalisations en psychiatrie adulte	-	-	2	21	-	-	2	21
Hospitalisations en pédopsychiatrie	-	-	-	53	-	-	-	53
<b>TOTAL</b>	-	-	2	74	-	-	2	74

L'augmentation significative du nombre d'hospitalisations avec nuitées est due principalement à un séjour de longue durée d'une adolescente souffrant de troubles psychiques importants.

SEJOURS ADAPTES	N-1			N		
	NOMBRE DE JOURNEES	NOMBRE DE SEJOURS	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNEES	NOMBRE DE JOURNEES	NOMBRE DE SEJOURS	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNEES
Financés par le CEP, réalisés par un organisme	90	6	6	75	5	5
Réalisés et financés par le CEP (« transferts »)	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>75</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

Nous constatons une diminution de 17% du nombre des séjours financés par le CEP en raison de la baisse des demandes des jeunes. Ces séjours ont concerné des résidents ne bénéficiant pas de retours au domicile ou de séjours en famille de parrainage. Les 5 séjours avaient pour thème : « multiactivités-nature ».

**II.1.b. Mouvements des résidents (nombre d'admissions et de sorties) :**

MOUVEMENTS DES RESIDENTS	SAJ		INTERNAT		SUITE/PEAD		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 <sup>er</sup> janvier (A)	5	9	28	32	7	8	40	49
Entrées de l'année (B)	17	9	40	34	8	10	65	53
Sorties définitives de l'année (C)	13	16	36	36	7	12	56	64
Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C)	9	2	32	30	8	6	49	38
File active de l'année (A+B)	22	18	68	66	15	18	105	102
Durée moyenne de séjour des sortants (en mois)	6	7	11	11	12	11	10	10

Au vu du mouvement des résidents, nous pouvons constater une stabilité de la file active du CEP depuis deux ans, ainsi que de la durée moyenne des séjours (10 mois).

La diminution de 22% du nombre des présents au 31/12 est due à l'augmentation de 14% des sorties SAJ et Suite/PEAD durant le dernier trimestre de l'année.

La diminution de 18% des entrées 2017 est due à la baisse des orientations du Doubs (-29%) et de la Haute-Saône (-14%).

Sur 64 jeunes sortants en 2017, 42 ont effectué un séjour de moins d'un an, 17 entre un à deux ans et 5 de plus de deux ans.

**Parcours des personnes accueillies :**

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES TOUS SERVICES CONFONDUS	SITUATION AU 31/12/2017		DONT ENTREES 2017	
	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire	37%	24%	37%	25%
Etablissement de santé	-	-	-	-
Etablissement médico-social	2%	5%	2%	4%
Etablissement social	61%	71%	61%	71%
Provenance inconnue	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Une majorité de jeunes présents au 31/12 provient d'établissements sociaux (+10%). Nous notons une diminution de jeunes issus d'un établissement médico-social.

RETOURS AU DOMICILE	N-1		N	
	FAMILLE	FAMILLE DE PARRAINAGE	FAMILLE	FAMILLE DE PARRAINAGE
Retours tous les WE	6	-	6	-
Retours 2 à 3 WE par mois	2	-	2	-
Retours 1 WE par mois	-	12	-	11
Retours vacances 1 semaine	-	12	-	11
Retours vacances plus de 2 semaines	-	-	-	-

Comme en 2016, seulement 27% des jeunes présents en internat au 31/12 retournent en famille. La majorité des adolescent(e)s sont dans une situation très conflictuelle ou en rupture de lien avec leurs parents. Aucun jeune n'a bénéficié de famille d'accueil avec prise en charge ASE cette année. Le nombre moyen des jeunes présents le week-end est d'environ 20 jeunes.

**Les sortants :**

MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE	N-1	N
Hospitalisation	-	-
Domicile / Milieu ordinaire	45 %	52 %
Etablissement médico-social	0 %	1 %
Etablissement social	55 %	47 %
Destination inconnue	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Contrairement à 2016, une majorité de jeunes ont quitté le CEP pour le milieu ordinaire ou le domicile familial (+6%). 52% des jeunes concernés ont pu bénéficier d'un retour au domicile suite à une main-levée de placement (objectif du PPA). Un jeune a été accueilli pendant 3 mois en lien avec l'IME JL Beaudoin dans le cadre de la réponse accompagnée pour tous. Il a ensuite bénéficié d'un accompagnement par l'IME et les services de psychiatrie.

### II.1.c. La liste d'attente (situation au 31/12/2017) :

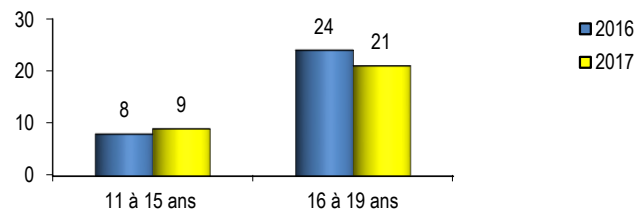
LISTE D'ATTENTE	SAJ		INTERNAT		SUITE/PEAD	
	NOTIFICATIONS REÇUES	ADMISSIONS POSSIBLES	NOTIFICATIONS REÇUES	ADMISSIONS POSSIBLES	NOTIFICATIONS REÇUES	ADMISSIONS POSSIBLES
ASE 70	1	1	5	5	1	1
ASE autres départements	-	-	-	-	1	1
PJJ	-	-	5	2	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

Au 31/12, une seule demande a été transmise pour le SAJ et une pour le service de suite/PEAD. La direction du CEP a alerté ses principaux prescripteurs (ASE 70 et ASE 25) de la situation et continue de communiquer de manière hebdomadaire un état des lieux des places disponibles. Dix demandes ont été transmises pour l'internat, ce qui entraîne la constitution d'une liste d'attente.

## II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

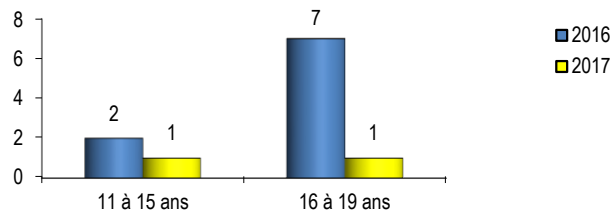
### II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

#### RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE (INTERNAT)



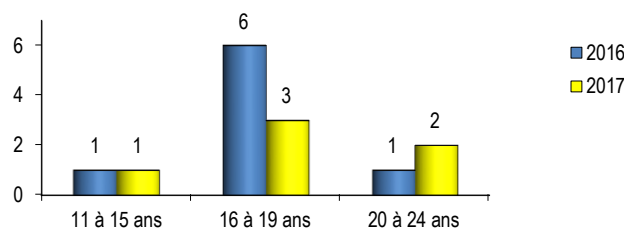
30 jeunes sont présents en internat au 31/12. Nous constatons une relative stabilité de la répartition par âge des jeunes de ce service depuis 2 ans. Comme en 2016, plus de 70% des jeunes sont âgés de 16 à 19 ans. Non soumis à l'obligation scolaire, ils sont à la recherche d'un apprentissage et d'une initiation aux métiers de l'alternance. Les adolescents soumis à l'obligation scolaire représentent 30% des personnes accueillies (25% en 2016).

#### RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE (SAJ)



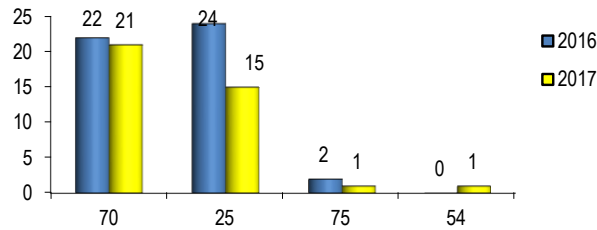
Comme évoqué précédemment, deux jeunes sont présents au 31/12. La moyenne d'âge des 9 jeunes accueillis au SAJ est de 15.5 ans.

#### RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE (SUITE/PEAD)



6 jeunes sont à l'effectif au 31/12 dont 2 suivis en PEAD. Conformément aux objectifs du projet de service, les 16-19 ans sont majoritaires.

### RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE (TOUS SERVICES)



Au 31/12, notre principal prescripteur est la Haute-Saône (55% des présents). Le Doubs représente 39% des présents.

#### II.2.b. Mesures de protection :

MESURES DE PROTECTION 31/12	INTERNAT		SAJ		PEAD	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Article 375 du CC en placement direct (JE)	-	-	1	-	-	-
Article 375 du CC en placement ASE (ASE)	30	25	7	2	4	2
Accueil administratif (ASE)	-	-	1	-	-	-
Contrat Jeune Majeur (ASE)	1	2	-	-	4	4
Ordonnance du 02/02/1945 (PJJ)	1	3	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>30</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>6</b>

Au 31/12, la majorité des jeunes accueillis sont pris en charge dans le cadre judiciaire. 3 jeunes sont orientés par les Services de la PJJ.

De plus, 7 jeunes bénéficient d'une mesure MDPH et 4 d'une double mesure (assistance éducative et mesure pénale).

#### II.2.c. Analyse des évolutions significatives du public accueilli au 31/12 :

- ✓ Stabilité du nombre de placements judiciaires et de CJM au 31/12 :

Depuis 2016, nous observons une stabilité du nombre de jeunes confiés dans le cadre judiciaire (au pénal ou en assistance éducative). En outre, le nombre de contrats jeunes majeurs est quasiment invariable. En revanche, le nombre de jeunes présents en internat au titre de l'Ordonnance du 02/02/1945 augmente légèrement.

- ✓ Diminution du nombre de jeunes présents au 31/12 :

L'effectif réduit au SAJ en fin d'année impacte de manière significative l'effectif global au 31/12.

- ✓ Le public féminin de nouveau accueilli en internat :

Action prioritaire du nouveau projet d'établissement (cf. § III. 5), le public féminin est de nouveau accueilli en internat à compter de 2017. Cinq filles ont été admises en internat cette année, deux au SAJ et deux au service de suite/PEAD.

Au 31/12/2017, 4 filles sont présentes en internat (2 sont âgées entre 11 et 15 ans et 2 entre 16 et 19 ans).

- ✓ Une majorité de jeunes issus du département de Haute-Saône :

Une majorité de jeunes issus du département sont présents au 31/12, en raison de la baisse significative des jeunes provenant du Doubs (notamment dans l'effectif du SAJ) et de la priorisation des accueils des jeunes Hauts-Saônois (21/38 jeunes présents au 31/12). Les filles accueillies cette année sont toutes originaires de Haute-Saône.

### III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

#### III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

Le CEP est un établissement de la protection de l'enfance avec double habilitation (ASE et PJJ). Il propose une prise en charge éducative et un accompagnement scolaire et/ou préprofessionnel. L'arrêté n°18-032 du 26 janvier 2018 portant renouvellement de l'autorisation du CEP fixe la nouvelle capacité de l'établissement à 33 places internat, 25 places SAJ, 10 service de suite/PEAD et 35 places ISD.

### **Présentation du nouveau projet d'établissement :**

Le projet d'établissement 2017/2021 a été transmis le 10 février 2017 à nos ACT. Grâce à la mobilisation des équipes de professionnels, des actions prioritaires également inscrites au PAQ ont pu être mises en œuvre dès le premier semestre de l'année. Parmi les actions les plus significatives, on peut citer : l'accueil du public féminin en internat ou l'amélioration de l'offre d'activités collectives en soirée.

### **Travail pour la mise en place des 50 actions alternatives au placement :**

A l'issue d'une réflexion interne puis partagée avec la DSSP, le choix suivant a été fait, qui sera activé en 2018 et 2019 :

- ✓ Augmentation de 15 places au SAJ
- ✓ Création de 35 mesures ISD :
  - L'équipe de direction du CEP a participé en qualité d'observateur aux 4 réunions du dispositif d'action éducative à domicile renforcée (DAEDR) programmées entre le 06/09/2017 et le 31/12/2017 ;
  - Deux professionnels du CEP seront mobilisés début 2018 pour exercer les mesures : un coordinateur à mi-temps en janvier et un éducateur spécialisé à temps plein à partir de mars.

### **III.1.a. Réponses aux besoins des jeunes en matière de santé somatique et psychique :**

#### ***De nombreuses actions médicales et paramédicales à destination des jeunes***

---

Pour répondre aux besoins des adolescent(e)s accueilli(e)s en matière de santé somatique ou psychique :

- ✓ L'IDE du CEP a mis en œuvre 21 projets de soins et coordonné l'ensemble des visites médicales d'aptitudes des jeunes (participation aux ateliers) avec le cabinet médical de Gy ;
- ✓ Dans le cadre de prestations de service : 4 rendez-vous au CLAT de l'AHS-FC et 10 accompagnements au centre d'examen préventif de santé de Haute-Saône (cf. § III.2) ont été réalisés ;
- ✓ 135 prestations auprès de professionnels médicaux ont été effectuées (consultations médicales, rendez-vous chez le dentiste, etc.) ;
- ✓ 58 entretiens ont été réalisés par le médecin psychiatre du CEP et 565 par les psychologues. Ces prestations en matière de soins des adolescent(e)s à destination des jeunes du SAJ et de l'internat ont permis de répondre aux besoins des usagers (84 personnes) en matière de fonction psychique, de relation et interactions avec autrui et de relation familiale.

### **III.1.b. Réponses aux besoins des jeunes en matière de participation sociale :**

#### ***Activités mises en œuvre pour répondre aux besoins des jeunes dans le cadre de leur accès aux droits et à la citoyenneté***

---

En 2017, le CEP a organisé 27 rencontres d'élaboration de projets personnalisés (PPA) en présence du jeune, de ses représentants légaux et du service gardien (ASE, PJJ). Ces temps d'échanges ont permis de garantir l'expression des droits et libertés des adolescent(e)s, notamment en matière de choix des prestations au CEP. 22 PPA dont l'actualisation date de moins d'un an sont actifs au 31/12.

Le Département élaborant un modèle de PPE (mise en œuvre début 2018), notre PPA est en cours d'actualisation afin d'intégrer ces nouvelles modalités.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 221-1 du CASF, un jeune a été invité à une révision de situation par l'ASE 70 dans le cadre de la préparation à sa majorité (rendez-vous des 17 ans). Cette pratique doit se généraliser en 2018.

#### ***Activités mises en œuvre par les services pour répondre aux besoins des jeunes à vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques :***

---

Pour répondre aux besoins des adolescent(e)s d'accomplir les activités domestiques et se préparer à vivre seul dans un logement, les unités de vie d'internat et le professionnel du SAJ ont aidé le public à acquérir des « savoir-faire »



pratiques liés à l'entretien de leur habitat (entretien des locaux, services durant les temps de repas, etc.). Avec l'aide de l'éducateur du service de suite/PEAD, 2 jeunes de l'internat ont pu accéder à un premier logement en expérimentant un habitat en FJT.

L'éducateur du service de suite/PEAD a également accompagné 7 jeunes à entrer dans un lieu d'hébergement et accomplir les activités domestiques (faire les courses, etc.). Ces accompagnements ont contribué notamment à garantir le maintien dans le logement pour 5 jeunes de ce service.

### **Activités mises en œuvre pour répondre aux besoins d'insertion sociale et professionnelle pour l'exercice des rôles sociaux (vie scolaire et professionnelle, vie familiale et affective) :**

La finalité du projet de service du plateau pédagogique et technique est de valoriser les compétences de la personne accueillie, de favoriser sa reconnaissance sociale et son retour vers les dispositifs de droit commun. Un parcours est proposé aux jeunes pour répondre à leurs besoins en matière d'apprentissages. Celui-ci s'effectue en deux temps : une découverte des ateliers et une pré-qualification (acquisition de connaissances pratiques d'un métier en interne ou en entreprises).

44 mineurs placés ont fréquenté les ateliers de découverte des métiers du plateau pédagogique et technique du CEP (92 en 2016). La baisse de 52% des effectifs en un an est due à la fermeture durant plusieurs mois des ateliers « menuiserie » et « espaces-verts » en raison d'absence longue durée des éducateurs techniques. Pour pallier ce manque de professionnels en journée, un atelier « techniques graphiques » a été mis en place. Cet atelier a donné l'occasion aux jeunes de travailler à la réalisation d'un journal interne « le Canard En Papier ».

En outre, nous notons une augmentation de 76% des jeunes accompagnés pour mener une vie d'élève ou d'étudiant en Collège et en Lycée (30 jeunes en 2017 contre 17 en 2016).

45 stages en entreprises ont pu être mis en œuvre pour les jeunes dans les domaines du bâtiment, de la restauration, de l'aide à la personne, de la coiffure, etc. (48 stages en 2016).

L'ensemble des jeunes admis au CEP ont réalisé un bilan scolaire avec l'éducateur scolaire et l'enseignante détachée de l'Education Nationale à quart temps.

Des accompagnements pour préparer la vie professionnelle des jeunes ont également été mis en place. 17 adolescent(e)s ont signé un contrat d'apprentissage (18 en 2016). 4 jeunes ont suivi une formation pré-qualifiante et deux sont entrés en MFR.

Concernant la vie familiale, le CEP a accompagné 7 jeunes de l'internat au maintien du lien avec leurs proches notamment par l'organisation de temps d'échanges dans le cadre de visites médiatisées. En 2018, une action spécifique concernant la vie affective et sexuelle est prévue.

### **Activités mises en œuvre pour participer à la vie sociale et se déplacer :**

Pour répondre aux besoins des jeunes à se déplacer avec un moyen de transport, le CEP a accompagné deux jeunes à l'obtention de l'ASSR et du BSR. Un scooter a été mis à leur disposition.

En outre, des accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs ont également été mis en œuvre. 5 jeunes ont été inscrits dans des associations sportives (clubs de football et de basket). 7 jeunes ont participé aux activités de l'association sportive de leur collège.

### **Activités mises en œuvre pour les besoins en matière de ressources et d'autogestion**

L'unité de vie 3 de l'internat a pour mission d'informer les jeunes apprentis des modalités de leur future participation financière dans le cadre de leur accès à un premier logement.

Le service de suite définit le budget de chaque jeune accompagné, en lien avec l'ASE, et veille au suivi des dépenses et de l'épargne. Ce service assure également un accompagnement à l'autonomie des jeunes en matière de démarches administratives.

### III.1.c. Réponses aux besoins des jeunes en matière d'autonomie :

#### Activités mises en œuvre pour répondre aux besoins des jeunes dans leurs relations avec autrui

Afin de répondre aux besoins des jeunes en matière d'interactions avec autrui, les professionnels ont accompagné plus de 50 jeunes dans leur apprentissage des règles de vie par la mise en place d'activités comme les jeux de société, les activités manuelles (décoration), les tournois de football (inter-établissements), la participation au Challenge Michelet (PJJ) ou les prestations extérieures du restaurant pédagogique.

#### Activités mises en œuvre pour répondre aux besoins de communication des MNA

Pour répondre aux besoins de communication des MNA avec les professionnels du CEP et particulièrement les psychologues, le CEP a fait appel à un intervenant extérieur (traducteur) en fonction des demandes.

### III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

#### L'Assemblée Générale AHS-FC au CEP

Les équipes et les jeunes du CEP ont eu le plaisir d'accueillir l'Assemblée Générale de l'Association qui s'est déroulée le 22 juin 2017 au CEP en présence de M. de Moustier, Président de l'Association, des membres du Conseil d'Administration, de la Direction Générale, des Directeurs et de nombreux invités.

#### III.2.a. Besoins des jeunes en matière de participation sociale :

#### Formation aux gestes de premiers secours pour 4 jeunes

En matière d'accès à la citoyenneté, 4 adolescents ont participé à une formation collective de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1). Ce projet a été réalisé par un pompier de Frasne-le-Château.

Cette action a permis aux jeunes concernés d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours mais aussi de créer du lien avec les personnes du village inscrites à cette formation.



#### Portes ouvertes PJJ 2017

Le 16 octobre 2017, dans toute la France, partenaires institutionnels et associatifs, élus, magistrats et journalistes ont été nombreux à venir visiter les structures et rencontrer les professionnels de la PJJ.

Au travers de cet événement, le CEP a pu valoriser les projets éducatifs, pédagogiques et techniques mis en place avec les jeunes (visite des ateliers et des unités de vie d'internat). Un temps d'échange convivial autour d'un buffet préparé par les jeunes du restaurant pédagogique a été organisé avec les visiteurs (représentants de la DIRECCTE, du TGI, etc.).

Un reportage de France 3 Région a été réalisé. Les journalistes ont mis en valeur le parcours de réussite éducative et professionnelle d'un jeune puis ont présenté l'établissement et ses missions.

#### Quand France 3 s'invite au CEP St Joseph



### **Mise à disposition d'une enseignante à quart temps au CEP**

---

Depuis 2012, une convention de mise à disposition d'un quart temps d'enseignement signée avec l'Education Nationale permet d'accompagner les MNA et les élèves de moins de 16 ans en situation de décrochage à mener une vie d'élève dans le cadre de leur placement.

#### **III.2.b. Besoins des jeunes en matière de santé somatique ou psychique :**

Depuis 2015, une convention de partenariat avec le centre d'examen préventifs de santé du département géré par la CPAM offre l'opportunité aux jeunes accueillis de bénéficier gratuitement d'un examen de santé complet. Cet accompagnement permet aux jeunes d'entretenir et de prendre soin de leur santé (9 jeunes en 2017).

Depuis 2015, une convention relative à l'approvisionnement des médicaments avec la pharmacie de Frétingey-et-Vélloreille facilite le respect du circuit du médicament pour les jeunes ayant des traitements médicamenteux (4 jeunes sont concernés au 31/12).

#### **III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :**

Le CEP met en œuvre la participation des jeunes par le biais de réunions d'un groupe d'expression. L'instance se déroule en présence de l'équipe de direction, des délégués d'unités de vie de l'internat, d'un ou plusieurs éducateurs. Un compte-rendu est systématiquement diffusé pour affichage dans les unités de vie d'internat. Comme en 2016, le groupe d'expression (fréquence mensuelle) s'est réuni 8 fois.

3 réunions ont été consacrées à l'alimentation (comité menu) en présence de la responsable de production de la Cuisine centrale. Parmi les sujets évoqués en réunion cette année : les demandes de travaux, d'achats de petits matériels pour les unités de vie, des demandes de réparations diverses, etc.

Deux réunions n'ont pas pu être réalisées en raison de l'absence de jeunes. Une modification du fonctionnement de l'instance a été actée en cours d'année (changement de jour et d'heure pour permettre notamment la participation des jeunes scolarisés à l'extérieur). Une évaluation de la nouvelle organisation sera réalisée en 2018.

#### **III.4. MOYENS HUMAINS :**

##### **III.4.a. Organigramme du CEP :**

Comme évoqué précédemment, les ateliers « menuiserie » et « espaces verts » ont été fermés plusieurs mois en raison d'absence longue durée des professionnels.

Nous avons rencontré des difficultés de recrutement de remplaçants qualifiés (ETS) et compétents dans les métiers concernés.

##### **III.4.b. Taux de rotation des personnels CDI :**

En 2017, l'effectif du CEP est constitué de 37.60 ETP (46 personnes), répartis selon l'organigramme ci-après, auquel s'ajoute une enseignante à 0.25 ETP mise à disposition par l'Education Nationale.

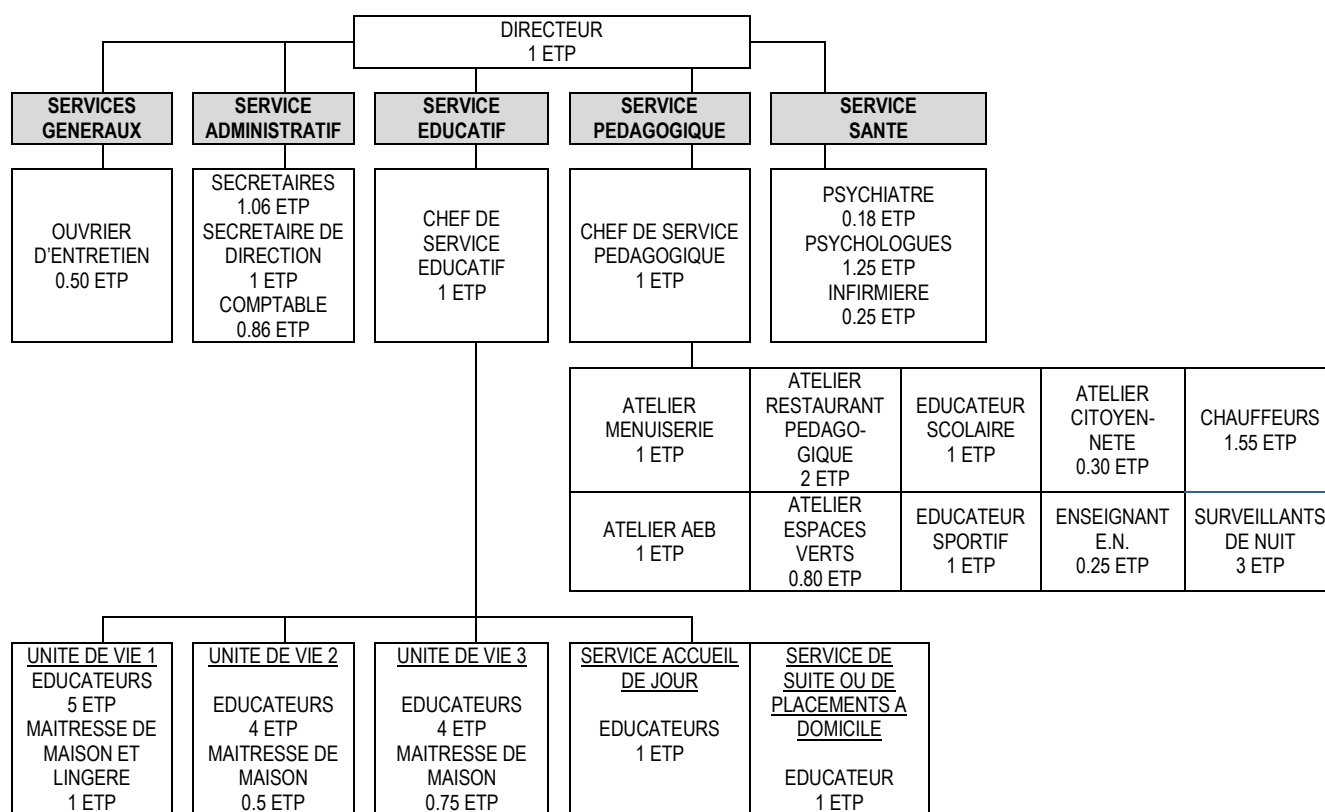
3 personnes ont été recrutées et 2 sont sorties des effectifs.

Le taux de rotation est de 6% (9% en 2016).

##### **III.4.c. Formations mises en œuvre :**

- ✓ Prévention des addictions (1 IDE)
- ✓ Accueil et prise en charge des MNA (1 ES)
- ✓ Loi de mars 2016 relative à la protection de l'enfance (2 ES)
- ✓ Ecrits professionnels (9 ES/ME)
- ✓ Nouveaux outils numériques (1 ES)
- ✓ Habilitation électrique (1 professionnel)
- ✓ Secouriste santé au travail (2 professionnels).

## Organigramme du CEP St Joseph



### III.4.d. Bilan des séances d'analyse de la pratique :

39 séances ont été réalisées cette année à destination des équipes d'internat (dont les maîtresses de maison), de l'éducateur du SAJ et des professionnels du plateau pédagogique et technique.

40 personnes ont bénéficié de ces séances.

### III.4.e. Contribution du CEP à l'accueil des stagiaires :

7 stagiaires ont été accueillis au CEP cette année. 5 dans le cadre d'une formation d'éducateur spécialisé (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année) dont un stage gratifiable et deux en formation de moniteur éducateur (1<sup>ère</sup> année). Une personne est en contrat d'apprentissage éducateur spécialisé 2<sup>ème</sup> année au CEP depuis septembre 2017.

### III.5. EVALUATION / DEMARCHE QUALITE :

Un comité de pilotage « qualité » se réunit une fois par trimestre. Il est constitué d'un représentant de chacun des services du CEP et est en charge du suivi du plan d'action qualité. Comme indiqué précédemment, de nombreux points relatifs au projet d'établissement et inscrits au PAQ ont avancé cette année.

Par ailleurs, suite à un accident survenu sur le plateau pédagogique et technique, une inspection des ACT a conduit à formuler des recommandations pour améliorer la sécurité des ateliers.

Les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- ✓ La fiche de fonction de l'éducateur technique spécialisé de l'atelier menuiserie a été rédigée
- ✓ L'éducateur technique de l'atelier menuiserie a délivré une formation à l'utilisation des machines dangereuses le 14/09/2017. Elle a concerné les agents d'entretien du bâtiment du CEP (CDI et CAE)
- ✓ Le sens de circulation dans l'atelier menuiserie a été modifié
- ✓ La signalétique extérieure et intérieure des ateliers a été mise à jour
- ✓ Des armoires à pharmacie ont été installées dans tous les ateliers.

De plus, le CEP a transmis sa déclaration de dérogation aux travaux interdits à la DIRECCTE le 23/06/2017 (validité 3 ans).

## IV. CONCLUSION

L'activité 2017 des services présente les éléments significatifs suivants :

- ✓ Pour l'internat : un excédent d'activité suite aux nombreuses sollicitations de nos partenaires avec davantage d'admissions au titre de l'accueil immédiat. En outre, l'accueil du public féminin a de nouveau été mis en place, conformément aux objectifs du nouveau projet d'établissement 2017-2021 ;
- ✓ Pour le SAJ : un déficit d'activité malgré un taux d'occupation qui reste supérieur à 80% mais une situation très préoccupante en fin d'année eu égard à la baisse importante du nombre des demandes enregistrées durant le dernier trimestre ;
- ✓ Pour le service de suite/PEAD : un taux d'occupation et un nombre de journées réalisées supérieurs à 2016 avec une augmentation du nombre des sorties en fin d'exercice.

A partir de 2018, un des enjeux principaux du CPOM 2018-2021 du CEP sera de réaliser le nombre de journées cibles décidées par le Département de la Haute-Saône dans le cadre d'une dotation globale, en veillant à garantir une participation financière suffisante des organismes extérieurs (autres départements et PJJ).

D'autre part, dans le cadre de la diversification des modes d'intervention du CEP, il est prévu de développer une nouvelle prestation de service dans le champ de l'action éducative à domicile renforcée pour 35 nouvelles mesures alternatives au placement. Les moyens humains seront déployés progressivement en tenant compte de l'évolution de l'activité. Un référentiel commun sera finalisé avec nos partenaires du milieu ouvert pour harmoniser les pratiques. Une formation commune est par ailleurs envisagée. Le SAJ est également concerné par cette évolution de l'activité ; une augmentation de 15 places de sa capacité étant prévue sur trois ans.

Le renforcement de l'activité du plateau pédagogique et technique sera également un enjeu majeur de l'année à venir, notamment concernant le maintien des activités préprofessionnelles de jour et la poursuite du travail sur la sécurité dans les ateliers.

Enfin, le renouvellement de l'habilitation PJJ permettra de continuer à faire vivre un partenariat important pour le CEP. A titre d'exemple, l'année 2017 aura été marquée par une augmentation du nombre des admissions au pénal, la participation de l'équipe de direction aux réunions des établissements de placements ou l'organisation d'une troisième journée « portes ouvertes ».

